

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS 57
 POUVOIRS Suppléants 3
 POUVOIRS Titulaires 3
 ABSENTS 29

Vote Pour : 58
 Vote Contre : 0
 Abstention : 5

Date de la Convocation
 24 FEVRIER 2026
Date d’Affichage
 24 FEVRIER 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc DUBOE à Christian FRECON, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR (ayant quitté la séance pour les votes des comptes administratifs), Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°52_2026
 ACTES : 7.1.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 13- Vote du Compte Administratif 2025 - Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire

Exposé des motifs

Le compte administratif 2025 Budget **Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire** est présenté. Les écritures du compte administratif 2025 Budget **Scolaire, Périscolaire, CLSH et**

Restauration Scolaire sont conformes à celles de l'état de consommation des crédits valant compte de gestion établi par le trésorier et préalablement adopté.

Le Compte Administratif 2025 Budget **Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire** présente les résultats ci-annexés, tant en résultat brut (hors restes à réaliser sur 2026) qu'en résultat net (y compris restes à réaliser sur 2026) comme indiqué ci-dessous :

EDUCATION	Dépenses	Recettes	Résultat brut	Soldes RAR	Résultat net
Fonctionnement	26 454 173.78 €	28 563 635.60 €	2 109 461.82 €		2 109 461.82 €
Investissement	8 311 232.11 €	7 259 590.95 €	- 1 051 641.16 €	- 1 424 796.05 €	- 2 476 437.21 €
TOTAL	34 765 405.89 €	35 823 226.55 €	1 057 820.66 €	- 1 424 796.05 €	- 366 975.39 €

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L 2313-1,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 18 février 2026,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2025 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, et, sous la présidence de Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente, Paul SALVADOR, Président, ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Alain GLADE et Michelle LAVIT) :

- **approuve** le compte administratif 2025 du Budget **Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire** et le reconnaît conforme aux résultats de l'état de consommation des crédits valant compte de gestion.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **13 MARS 2026**

- publication - mise en ligne
Le **13 MARS 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Paul Boulvrais

Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS

Martine Souquet

La Première Vice-Présidente,
Martine SOUQUET

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.